

## Les éléments sous-jacents des F-35 a priori sans offsets dans le ciel polonais

Comme il fallait s'y attendre, la Pologne a annoncé son intention d'acheter des avions F-35 étasuniens. Elle en a le droit. Au-delà du choix, du nombre et des montants, il convient de s'intéresser aux réalités et au contrat en lui-même au moment où la vieille idée de Buy European Act revient sous les projecteurs.

---

Par François CHARLES

Economiste, expert relations européennes et internationales, ancien responsable d'affaires industrielles de défense, et président de l'Institut de Recherche et de Communication sur l'Europe

---

Personne ne blâme ni n'en parle trop, même pas Emmanuel Macron lors de sa visite en Pologne, peut-être pour ne pas perturber les futurs achats navals ou terrestres qui pourraient équilibrer la balance européenne. Personne n'en parle trop sans doute aussi à cause d'un non marché non réellement ouvert à la concurrence où seul finalement le F-35 avait uniquement sa place comme le Rafale a la sienne ailleurs.

Cette Pologne qui estime justement ne pas avoir de leçons à recevoir, peut aussi valoriser ses actions en Europe, participer à une certaine solidarité, éviter de prendre les règles à la carte mais peut user de son influence pour les faire évoluer. Cette

Pologne qui revendique une identité normale, envers laquelle l'UE a aussi changé son regard sous l'impulsion sans doute également d'E. Macron, pour lui laisser le temps d'atteindre ses objectifs de décarbonation sans la blâmer, doit veiller à la permanence de sa volonté. Cette Pologne, enfin, qui a intégré l'OTAN pour sa sécurité non uniquement étasunienne mais également pour son article 2 sur la solidarité économique non uniquement également tournée vers les Etats-Unis, doit aussi tenter d'installer une concurrence intelligente souvent mal comprise et peu acceptée autant par les Etats-Unis que par les Français non éclairés par les réalités européennes d'interdépendance.

La sempiternelle rengaine de l'achat non européen utilisant des fonds européens se verra répondre que la Pologne se voit sans doute réduire sa part suite à la réorientation des fonds structurels, que le F-35, comme le F-16, volera en Europe et qu'il s'agit de ce fait un avion normé OTAN car volant avec des chasses européennes du même type, comme le disent aussi d'autres acheteurs, sans forcément être interopérable avec les autres matériels à l'heure où l'identité européenne au sein de l'OTAN devrait davantage apparaître notamment pour répondre aux demandes

étasuniennes. Peut-être rappellera-t-elle une fois de plus que la Pologne avait acheté des avions français en 1939.

Il est remarquable de constater que le vendeur n'aura a priori pas à subir de contreparties industrielles directes sur l'achat polonais ou indirectes sur d'autres ventes de F-35, ni même semi-directes sur d'autres appareils, ainsi que financières ou commerciales et que le gouvernement étasunien semble imposer ce que les Européens eux-mêmes ne parviennent pas à jouer entre eux. Souvenons-nous de l'annulation d'un contrat d'hélicoptères avec offsets promis à un industriel franco-allemand.

A contrario, peut-être peut-on penser que les matériels ont finalement été accordés avec une forte garantie de soutien militaire en accordant des conditions financières favorables avec les mêmes prix réservés aux Etats-Unis (FMS), voire également un financement adapté (FMF), ce qui a sans doute aussi évité à l'industriel étasunien de faire un chèque de pénalité pour non respect d'engagement hypothétiques et sans savoir ce qu'il en serait advenu. Espérons que D. Trump n'inclura pas cela dans la dette de l'OTAN en jouant le chantage du carnet de chèque.